



Exécution d'une décision de justice

Par **corsicana**, le **20/01/2017** à **09:14**

Bonjour,

Par décision du 16 décembre 2008, la partie adverse a été condamnée à me verser 1500 € au titre des frais irrépétibles. Lors de ma dernière entrevue avec mon avocat (en mars 2015) ce dernier m'a expliqué que le retard apporté à mon dossier venait des huissiers qui étaient "débordés" et qu'il fallait que je compte 2 à 3 mois pour récupérer l'exécution de cette décision. Depuis, malgré plusieurs courriers dont 1 en recommandé avec accusé de réception... Rien.

J'aimerais savoir d'une part si la prescription est bien de 10 ans et d'autre part, quel est mon recours pour enfin voir aboutir l'exécution de ce jugement ?

Je vous remercie

Cordialement